

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:
CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

AD. TRATION: Main 7461
REL. ON: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS:

M. Foy et l'enseignement bilingue

UN DÉPLORABLE DISCOURS

Si la Gazette ne trahit pas sa pensée, M. Foy, le procureur-général de l'Ontario, a prononcé hier un discours extrêmement regrettable. Il se serait classé parmi les adversaires intransigeants de l'enseignement bilingue, parmi ceux qui estiment qu'une seule langue: l'anglais, doit être enseignée dans les écoles de l'Ontario et qui veulent mettre au service de cette étroite conception la force de l'Etat.

S'il est un homme pourtant qui tout devait prévenir contre d'aussi tyranniques théories, c'est bien M. Foy. Il appartient à la minorité religieuse et il doit connaître le prix de la liberté; il est très intelligent, fort cultivé, et il doit savoir que, du point de vue pédagogique, sa thèse est absurde; il connaît la province de Québec, de même que la liberté dont y jouit la minorité anglaise et cela devrait lui inspirer quelque respect pour les droits naturels de ses compatriotes de langue française.

Pareille attitude de la part d'un homme de son expérience et de sa valeur est vraiment stupéfiante.

M. Foy aurait donc dit, d'après la Gazette de ce matin: "Mon avis est que la langue anglaise doit être parfaitement enseignée à tous les élèves de nos écoles par des maîtres absolument compétents à enseigner l'anglais; QU'AUCUNE AUTRE LANGUE NE DEVRAIT ETRE ENSEIGNEE DANS LES ECOLES (THAT NO OTHER LANGUAGE SHOULD BE TAUGHT IN THE SCHOOLS); que telle est la loi qui nous régit et qu'il ne peut légalement exister d'écoles bilingues dans la province d'Ontario. S'il en existe, elles devront disparaître et il faudra avoir soin d'obliger toutes les écoles à se conformer à la loi. Cette politique n'est pas hostile à une partie quelconque du peuple, mais bien dans l'intérêt de la génération qui grandit."

C'est l'une des paroles les plus brutales qui aient encore été prononcées par un homme de réelle valeur dans l'Ontario, et cela donne quelque idée de la violence du mouvement dirigé contre l'enseignement bilingue, et qui se poursuit dans les deux partis. Car, si ce discours va certainement plus loin que les dernières déclarations de M. Rowell, le chef libéral, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les journaux de l'Ontario pour constater que, des deux côtés, il se trouve un groupe qui cherche à exploiter les passions anti françaises.

Pour ne prendre que les exemples les plus récents, le Star, libéral, et le News, conservateur, publiés hier soir à Toronto, ne laissent aucun doute sur ce point.

Que les amis de la liberté, que tous ceux qui ont le respect du droit naturel, prennent donc le moyen de s'assurer, dans la prochaine législature, le plus d'alliés possible.

M. Foy devrait se rappeler le conseil que, sous couleur de riposte à M. Rowell, le Star de Montréal donnait l'autre jour aux deux partis ontariens: c'est que le sectarisme et la tyrannie n'ont jamais porté chance aux chefs politiques. Dans l'Ontario même, l'exemple de M. Meredith devrait le faire songer.

Mais il est un point de vue qu'un homme de sa valeur, même s'il est inaccessible aux considérations de droit naturel, ne devrait pas oublier: c'est qu'en s'acharnant à détruire les traditions et la langue des Canadiens-français, les adversaires de l'enseignement bilingue travaillent contre l'unité même de l'Empire.

Les Canadiens-français, et M. Foy qui nous connaît bien ne peut l'ignorer, sont les plus fermes adversaires du mouvement annexionniste; et c'est parce que Canadiens-français surtout qu'ils le sont.

En cherchant à ruiner leur personnalité ethnique, à faire de ce pays un pays exclusivement anglophone, les partisans de l'anglicisation quand même ouvrent la porte toute grande aux influences américaines, ils préparent l'unification politique du continent, et donc la rupture du lien britannique.

Cela vaudrait peut-être la peine qu'ils y réfléchissent.

OMER HEROUX.

LETTRE D'OTTAWA

PAS DE MARINE LAURIER! — M. BORDEN LE DIT NETTEMENT. — LAURIER ET LA MARINE. — DEUX DEBUTANTS. — UNE JOUTE ORATOIRE. — DEUX POLITICIENS ET LEURS METHODES. — LE DISCOURS DE M. LAURIER. — LE CARACTERE DU MINISTRE. — M. MONK. — L'AGNEAU ET LE LION. — UNE PROPOSITION DE M. LAURIER. — CE QU'EN PENSE M. BORDEN. — M. MONK ET LUI S'ACCORDENT BIEN. — L'ABOLITION DE LA MARINE DE M. LAURIER. — UN DISCOURS PROCHAIN DE M. LEMIEUX.

Ottawa, 20.—Le peuple aura son mot à dire, avant que le nouveau ministre entreprenne de doter le pays d'une politique navale permanente. Et la marine de M. Laurier a vécu. M. Borden vient de le dire en toutes lettres, à la Chambre des Communes. M. Laurier voulait le savoir, il le sait maintenant.

Quand le premier ministre d'avant les élections a vu que la marine serait dangereuse pour lui, il a vite parlé de réciprocité. Mais celle-ci ne fut qu'une meule, au lieu d'une bouée de sauvetage, au cou de l'administration Laurier. Et, chargée des deux, elle a coulé à fond.

Aujourd'hui, M. Laurier, qui est un homme habile et veut tenter d'embarasser son adversaire, s'aperçoit que la marine est une question autrement grave que celle de l'entente Taft-Fielding, et s'en sert comme d'un béliet pour battre en brèche le nouveau ministre. M. Borden, toutefois, dès les premières heures de la discussion a déclaré nettement les grandes lignes de sa politique à ce propos, et il en donne les détails plus tard. Il ne s'est pas dérobé, mais il a livré juste assez le fond de sa pensée pour que l'on devine le point où se sont rencontrés avec lui MM. Monk, Pelletier et Nantel.

A trois heures, le débat sur le discours du trône commence, devant une Chambre des Communes presque au grand complet. Les femmes des nouveaux ministres ont envahi les banquettes de la tribune qui leur est réservée, madame R. L. Borden y est, et Lady Laurier aussi. La foule est nombreuse, et, à chaque instant, elle grandit. Une gerbe de roses rouges décore le pupitre de M. Laurier qui a eu soixante-dix ans aujourd'hui. Ses partisans l'accablent avec entrain, tous les orateurs lui prodigent leurs compliments et leurs souhaits de bonne fête. Et M. Bennett, de Calgary, lui souhaite même de demeurer longtemps au poste qu'il occupe aujourd'hui. M. Laurier sourit, et rend compliments pour compliments. Et, en dépit de ses soixante-dix ans révolus, il donne une preuve de plus aux Communes que son esprit et ses facultés oratoires sont encore jeunes, à tel point que plus d'un parlementaire lui pourrait envier.

La prière du commencement de la séance une fois faite, — en français, et devant les journalistes, qui y ont pris part pour la première fois depuis plusieurs années, car ils n'y sont pas admis, d'habitude, — la Chambre attaque au plus tôt le débat sur le discours du trône.

M. Bennett, — non pas le fameux M. Bennett qui fit tant parler de lui, en même temps que M. Fowler, il y a quelques années, — mais M. Bennett de Calgary, un jeune député qui parle avec une volubilité et

une rapidité prodigieuses, fait à propos du discours du trône un discours d'une heure, où il le paraphrase longuement, au désespoir des sténographes officiels. Une dame, dans la tribune des sénateurs, suit si attentivement le discours, qu'elle échappe son manchon sur la tête d'un député tout étonné d'être, un instant, enfoui sous des fourrures soyeuses. L'incident n'interrompt point M. Bennett. Il a certainement fait preuve, cet après-midi, d'une capacité de parler à coup sûr remarquable. Il est malheureux que l'opposition n'ait pas dans ses rangs, quand elle aura envie de faire de l'obstruction, un homme aussi loquace que M. Bennett. Il rendrait des points à n'importe quel obstructionniste de carrière.

M. Sévigny, le nouveau député de Dorchester, a fait un bref discours, goûté du public qui comprend le français. Il a une belle voix, des gestes élégants, des attitudes et des airs qui ressemblent à ceux de M. Laurier. Le Devoir publie ailleurs le texte de son discours, commentaire du programme ministériel, et surtout plaidoyer pour l'entente des races canadienne-française et anglaise. M. Sévigny a du talent. Souhaitons-lui de ne pas le gâcher, dans la boutique parlementaire, et d'y joindre beaucoup d'esprit de travail. Car il y a tant de gens bien doués qui restent, toute leur vie, des gens d'avant, pour n'avoir pas compris qu'il faut beaucoup travailler afin de se placer au premier rang, et d'y demeurer. Et les cercles ministériels, malheureusement, sont parfois si confortables qu'ils invitent bien des hommes doués d'un beau talent d'orateur à se laisser vivre sans prendre la peine de cultiver le fonds, et d'acquiescer tout un bagage d'idées et de connaissances sérieuses.

L'événement de la journée, c'est la joute oratoire où se sont engagés le premier ministre d'hier et celui d'aujourd'hui.

M. Laurier, depuis qu'il est chef d'opposition, semble avoir pris comme tactique d'attaquer le ministère en toute occasion et de faire flèche de tout bois. Il n'y a pas manqué, aujourd'hui. Et comme il manie bien l'ironie, il s'en est servi pour cribler de traits le ministère et les gens qui en font partie. Il n'a pas été long, mais il a fait un de ces discours dont il gratifie la Chambre, dans ses bonnes heures, discours écouté par tout le monde, où il a glissé un peu sur la question de la réciprocité, appuyé davantage sur la question de la marine, mais sans s'y engager à fond, car il sait le terrain très dangereux, pour l'avoir éprouvé lui-même dans Québec, aux dernières élections.

M. Borden, lui, depuis qu'il est à droite, et se sent appuyé par une majorité compacte, a plus d'assurance qu'il n'en avait autrefois, et fonce sur l'obstacle avec vigueur. Il parle net et franc à ses adversaires, et il n'est pas désagréable de l'entendre leur dire leur fait en des paroles énergiques. Plus qu'aucun autre, il sait la force de M. Laurier, et il entend démontrer à ses gens et au public en général que, s'il n'a pas toutes les qualités oratoires de M. Laurier, il en a d'autres, — moins brillantes, mais solides, — qui suffisent à le faire reconnaître comme un premier ministre digne des fonctions qui lui incombent comme leader de la Chambre.

Comme M. Laurier l'a conduite pendant quinze ans, qu'il a un entraînement de parlementaire rompu à tous les rouages de la politique et des débats, il est difficile à M. Borden de lui succéder du jour au lendemain à la maîtrise de la Chambre. L'un joint au tempérament latin le sens de la pose, de l'attitude, du geste qui s'harmonisent et donnent un cachet particulier même aux simples banalités dont il charge ses discours; l'autre, avocat de carrière, entraîné aux luttes du prétoire plutôt qu'aux discours politiques, révèle à chacune de ses phrases et de ses gestes, son origine anglo-saxonne, sa formation au barreau, sa mentalité toute d'homme de loi, qui cherche les conclusions logiques des prémisses qu'il pose, et les traduit en des phrases un peu touffues, détachées absolument du sonci de l'effet. Le contraste des deux orateurs est grand; M. Laurier fait des discours plus agréables à entendre qu'à lire. M. Borden, lui, fait des discours qui se lisent mieux qu'ils ne s'écoutent. La logique et l'argumentation de l'avocat paraissent plutôt ternes, comparées, en pleine Chambre des Communes, au brio et à l'élégance de l'orateur habitué à parler de tout sous un biais qui lui soit tout à fait favorable. Mais, si le premier ministre d'aujourd'hui n'est pas un enchanteur comme l'est celui d'hier, ce n'est pas à dire qu'il ne s'adresse pas autant que lui à la raison et à l'intelligence de ses auditeurs, et qu'il ne les persuade pas aussi bien de la justesse de sa cause.

Après les compliments d'usage au proposeur et au second du discours du trône, M. Laurier remercie la Chambre des bons souhaits qu'elle lui a adressés, et se lance dans le vif du débat.

Tout d'abord, il déclare n'avoir rien à dire des mesures annoncées par le ministère. "Il est impossible d'en parler bien avant de savoir au juste ce qu'elles seront," déclare-t-il. Il rappelle de quelle prospérité le Canada a joui sous son règne, et comment "cette obscure colonie est devenue en quinze ans une nation brillante dont toute l'Europe s'occupe." Il approuve que le Canada s'occupe de négocier une entente commerciale avec les Indes Occidentales, mais ne croit pas qu'elle donne de bien grands résultats, en regard de ce qu'aurait pu donner la convention Taft-Fielding, si le peuple l'avait ratifiée, le 21 septembre. A ce propos, il dit:

"Le pays a voté contre cette mesure, mais ça n'est pas parce qu'il l'a crue dangereuse au point de vue économique. Nos adversaires n'ont pas parlé en ce sens. Ils ont évoqué des périls nationaux, l'annexion, l'union commerciale, et ils ont multiplié les appels aux préjugés et à la passion, afin de faire obstacle au succès du ministère Laurier. M. Sifton a bien déclaré que nous n'en voulions pas, de cette entente, parce qu'elle nous vaudrait, une fois adoptée, d'être absorbés par les problèmes sociaux qui existent aux Etats-Unis. Mais il a oublié que le tarif protectionniste a outrancé à cause tous ces problèmes sociaux, aux Etats-Unis, et y a développé les trusts, qui vont fleurir maintenant dans notre pays, à cause du rejet de l'entente Taft-Fielding qui nous eût été si avantageuse."

M. Laurier regrette aussi qu'en repoussant cette entente, le peuple n'ait pas compris qu'il est à l'aube d'une nouvelle civilisation où les relations entre les pays doivent se faire de plus en plus amicales. Nous avons, à son dire, rendu un mauvais service à l'empire en la repoussant. Et l'amitié plus grande avec les Etats-Unis nous eût été d'un puissant secours. "Nous avons perdu, dit-il, une belle occasion d'améliorer nos relations amicales avec nos voisins." Il croit que l'Est, en votant comme il l'a fait, a été injuste envers l'Ouest, auquel il refuse de nouveaux marchés avantageux pour le grain et les animaux des prairies canadiennes. Et il estime que le ministère doit de grandes compensations à l'Ouest, pour l'avoir privé de tous ces avantages.

M. Laurier avait envie de parler de marine. Il y vient. "Il y a une question très grave, à part celle de la réciprocité, dit-il. C'est la question de la marine. Et pendant le discours du trône n'en dit rien. Nous avons eu la résolution du 29 mars 1909, où la Chambre fut unanime à vouloir secourir l'Empire, puis celle de M. Borden en 1910, où il offrait deux dreadnoughts, tout de go, sans consultation populaire. C'est alors que le gouvernement d'aujourd'hui dit que notre politique navale était trop autonomiste. Aujourd'hui, ce même gouvernement ne veut rien dire de ses intentions. Pourquoi? Serait-ce à cause du caractère du ministère? Si je le juge d'après la résolution de M. Borden l'an dernier, je le trouve très juste dans la moelle, et il est l'écho de la voix de Toronto, comme le disait M. Borden, dans Ontario, avant les élections. Au lendemain des élections, M. Chamberlain donna sa bénédiction au nouveau ministre en disant qu'il voyait se lever l'aube d'un nouveau jour, où l'empire serait puissant et fort. Donc, le cabinet si je le juge avec ma raison, en est un très bon, d'un torisme intransigent. Mais, voilà: mes yeux me disent autre chose. Car quand je regarde le cabinet, qu'y vois-je? Des éléments disparates, qui jurent d'être accouplés ensemble, et trois ou quatre ministres à qui la bénédiction de M. Chamberlain a dû faire le même effet, qu'une aspersion d'eau bénite à Satan. Il y a eu certainement bien des électeurs de bernés surtout dans Québec. (Applaudissements tumultueux, à gauche.)

"Je me demande, messieurs, qui a abandonné ses idées, dans ce ministère: serait-ce M. Borden? Je ne le crois pas, il est si tory! Serait-ce M. Foster? Quand même il voudrait abandonner ses doctrines impérialistes, ses gens de Toronto le tiendraient au poste. Serait-ce M. White? Il vivait autrefois en bonne compagnie, mais il a fait des chutes considérables, depuis. Serait-ce M. Monk? M. Monk écoute M. Laurier en souriant." Il fut autrefois l'espoir du parti conserva-

teur de Québec, puis il se retira sous sa tente, et, finalement, quand vint la question de la marine, il abandonna tout à fait son parti, n'alla plus à ses réunions intimes, secoua la poussière de ses scandales et fit bande à part, avec les nationalistes, qui abominent Laurier et exécutent Borden. M. Monk devient un ange vengeur, il participe à la grande croisade anti-militariste et anti-britannique des nationalistes comme MM. Bourassa, Laverge, Sévigny et autres du même genre. Mais, voici les élections faites, le ministère Laurier battu, et voici M. Monk ministre. A la suite de quelle volte-face? Les principes ne lui pesaient donc guère aux épaules qu'il a pu sauter, de son isolement, au pouvoir, quand il eût fallu s'attendre plutôt à le voir dans les rangs de l'opposition? Non, je le déclare, M. Monk n'est pas resté fidèle à ses principes. Et c'est pourquoi nous avons aujourd'hui un ministère de coalition, composé de gens qui se condamnaient mutuellement, il n'y a pas longtemps encore."

M. Laurier rappelle les résolutions de Saint-Eustache, en juillet 1910, où M. Borden était condamné tout autant que M. Laurier, reproche à M. Monk de s'asseoir avec des gens qu'il condamnait il n'y a pas un an, et se pose cette question: "Quel est donc l'esprit dirigeant du ministère? Est-ce M. Monk? Est-ce M. Borden? Le mouton nationaliste a-t-il dévoré le lion impérialiste, ou celui-ci a-t-il englouti celui-là? Mystère."

Un peu plus loin, M. Laurier rappelle les déclarations de M. Pelletier à Lorette, où il parlait de plébiscite et de "quelque chose de mieux", rappelle aussi le discours de M. Armand Laverge au même endroit, et prétend que le silence du ministère à la Chambre ainsi que sa conduite, au dehors, est inconstitutionnelle. Il veut des explications sans plus tarder, sans quoi il déclare qu'il croira que le ministère n'a pas de politique à ce propos. "Tout ceci est, dit-il, une violation scandaleuse et immorale des principes élémentaires du gouvernement constitutionnel." Aussi, secondé par M. Pugsley, M. Laurier propose-t-il l'amendement suivant à l'adresse du discours du trône:

"Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:

Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: "Cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale."

De plus

"Cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien."

Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'oeuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question totale de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont, à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du gouvernement constitutionnel que les avis de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'Empire, est contraire au principe bien compris du gouvernement responsable, et ne devrait pas avoir l'approbation de la Chambre."

A ceci, M. Borden réplique tout d'abord en taquinant M. Laurier: "qui s'imagine que si le pays est prospère depuis quinze ans, c'est dû à son gouvernement. Il oublie toutefois de tenir compte de la richesse de nos ressources et de l'énergie des citoyens canadiens. Pourtant, le résultat du 21 septembre aurait dû lui dessiller les yeux! Je n'ai jamais tant vu s'imaginer sa puissance personnelle!"

De la réciprocité, M. Borden dit que M. Laurier ne se rappelle évidemment rien de ce que toute la presse et les orateurs conservateurs ont dit à ce sujet. Il cite, pour l'édification du premier ministre d'hier, une partie du programme conservateur, rappelle quels arguments économiques tous ont employés afin de combattre cette politique néfaste de M. Fielding, raille M. Laurier, de ses phrases sur "le panache blanc" et le "vieux coq" qui devait gagner les élections, renvoie à la Chambre que les trusts existaient au Canada avant que M. Laurier passât hors du pouvoir, et que M. Laurier voulait ouvrir aux trusts américains l'accès du marché canadien, ajoute que le résultat des élections du 21 septembre n'a rien d'hostile aux Etats-Unis, et, finalement, en vient à la question navale.

"M. Laurier, dit-il, parle de violation des principes élémentaires du droit constitutionnel. La thèse qu'il expose est vieille et n'a pas de bon sens. Et la résolution qu'il propose est ridicule. Au surplus, le cabinet Borden n'a jamais été constitué dans le but de faire plaisir à M. Laurier. Il faut qu'il le sache. Au reste, nous n'euissions jamais réussi à le satisfaire. Je comprends que M. Laurier n'ait guère vu M. Monk ministre, quand lui-même ne l'est plus. Mais, s'il a voulu, en parlant de M. Monk et de la bénédiction de Chamberlain, comparer mes collègues au diable, il aurait pu appliquer la comparaison à meilleur escient, en l'appliquant à des gens de son entourage, à lui. Et M. Laurier devrait, malgré toutes ses insinuations se rappeler que, dans notre ministère, il n'en est pas comme de celui dont M. Tarte disait qu'on s'y battait "comme des diables". Il y a accord entre tous les membres du cabinet actuel. Et M. Monk n'a jamais, comme M. Laurier, parlé de rompre les liens de l'Empire."

"Si M. Laurier veut absolument savoir ce que nous ferons de sa marine, nous allons le lui dire. Il est vrai que nous sommes plus vifs que lui, qui ne soumet aucun projet de loi à la première session de son gouvernement, en 1896, tandis que, nous, nous présentons à la Chambre, aujourd'hui, plusieurs mesures importantes. Mais M. Laurier doit se rappeler que, dès la première heure, dans la question de la marine, j'ai dit qu'elle était une méprise malheureuse, qu'elle nous serait inutile quoique très coûteuse, et qu'elle ne vaudrait jamais rien. J'ai toujours dit cela. Et je le répète. Nous allons arrêter l'exécution du projet de marine de guerre de M. Laurier. Il le faut. Et nous allons tout reconsidérer cela. Cela sera beaucoup mieux. Nous allons soumettre toute une nouvelle politique au peuple et nous allons lui donner occasion de se prononcer à ce propos avant d'agir. Dès le 24 novembre 1910 j'ai dit dans ma résolution et dans mon discours que rien ne devrait se faire qui fut d'un caractère permanent, sans que le peuple fût consulté au préalable. Et nous nous en tenons à cette politique. M. Monk et moi n'avons jamais différé d'avis à ce propos. Nous avons différé d'opinion sur un fait, la nécessité de venir au secours de la métropole en des circonstances qui me paraissent critiques, mais qui se sont modifiées depuis, au dire même de M. Asquith et du premier lord de l'Amirauté. M. Monk et moi, nous avons toujours soutenu qu'il fallait consulter le peuple avant de l'embarquer dans une politique permanente, grosse de conséquences dans l'avenir. Sur ce point, nous sommes d'accord, et c'est la politique du ministère. Quant aux prétendues déclarations anti-britanniques des nationalistes, je ne rappellerai que pour le mentionner la triste incident des citations et de la caricature du Canada, reproduite par le Nationaliste, et dont M. Brodeur tira un si désastreux effet pour le ministère, l'an dernier, et je dirai à M. Laurier: "Médecin, guériss-toi toi-même!"

"Et, de son discours, qui tente de faire croire à des dissensions imaginaires dans le ministère, je dirai qu'il n'a pas de fondement sérieux, et qu'il est dicté au premier ministre d'hier par le dépit d'avoir perdu le pouvoir. Ne nous en préoccupons pas davantage!"

La droite applaudit son chef, et MM. Guthrie et Foster exécutent quelques variantes de ces deux discours. Le débat se poursuivra demain. Nous entendrons avant longtemps M. Lemieux, l'ex-ministre de la marine, coulé en même temps que le "Niobé". Il a pris d'abondantes notes, et nous gratifiera certes d'un pompeux et ronflant discours où tout le monde s'attend bien à voir figurer une fois de plus quelque couplet sur les nationalistes ratés et quelque tirade sur les sermons du Père Vaughan.

Georges PELLETIER.

Sur Pont d'Avignon....

L'opposition n'a pas rendu le "Canada" plus honnête. Son compte rendu du débat sur l'adresse est d'une partialité dégoûtante. A le lire on dirait que le parti ministériel n'a rien dit.

Il nous annonce que le premier ministre tremblait lorsqu'il s'est levé pour répondre au chef de l'opposition. Son discours traduit pourtant un autre sentiment que celui de la peur.

Bon! ce sont les nationalistes qui sont responsables de la campagne contre l'enseignement du français dans les écoles d'Ontario. Et savez-vous pourquoi? Parce qu'ils demandent la reconnaissance des droits de notre langue partout! Le "Canada" lui, préfère mentir que revendiquer.

Si ce n'est pas le nationalisme qui a renversé sir Wilfrid Laurier, pour quoi le "Canada" en veut-il donc tant aux nationalistes?

Les lecteurs du "Canada" doivent avoir hâte que ses rédacteurs se remettent au "grand démenagement" du 21 septembre dernier.

On annonce encore l'arrivée de centaines de mille immigrants au Canada depuis le commencement de l'année. Combien de ces nombres ont-ils continué tout droit aux Etats-Unis?

La majorité populaire obtenue par M. Laurier dans la province de Québec a été réduite de moitié aux dernières élections.

Deux politiciens américains viennent d'être arrêtés pour avoir reçu de l'argent en rapport avec leur choix comme candidats à certaines fonctions. S'ils sont le moindre intelligent ils demanderont que l'affaire soit renvoyée aux tribunaux de Québec.

Le sort des principes inquiète M. Laurier. Il doit sentir sa fin prochaine pour se raccrocher à tout ce qu'il a le plus méprisé dans sa vie.

Depuis sa défaite, l'ex-premier ministre ne s'explique plus rien. Tout est mystère pour lui. Le vieux coq a perdu sa belle assurance.

M. Laurier croit que le gouvernement accordera un plébiscite sur la question de la marine. C'est un manière de rendre hommage à la sincérité de ses adversaires.

Mais il déclare aussitôt que ce sera une violation du gouvernement responsable.

Ce ne sera pas la première en tout cas; puisque ce grand parlementaire lui-même en accordait un sur la question de la prohibition.

L'Assistance Publique

Nous recevons de Mme Huguenin la lettre suivante:

M. Fred. Pelletier,
Rédacteur au "Devoir",
E. V.

Mon cher confrère,

Dans votre excellent article paru dans le dernier "Nationaliste", il est dit: "Si la ville achète l'Assistance Publique". Or la ville ne peut acheter l'Assistance Publique, à aucun prix, pour la toute simple raison que l'Assistance Publique n'est pas à vendre!

Lorsque la ville demanda à la direction de notre maison à quelles conditions nous consentirions la cession de notre institution à la cité, nous avons répondu:

"Les directeurs de l'Assistance Publique céderont à la cité de Montréal, tous les meubles et immeubles leur appartenant servant aux fins de l'institution, et formant son actif aux conditions suivantes:

"1o. La cité de Montréal s'engageant à poursuivre intégralement l'oeuvre de l'institution;

"2o. La cité s'engageant à payer le passif de l'Assistance Publique;

"3o. La cité s'engageant à conserver le nom de l'Assistance Publique."

Ainsi la ville ne peut songer à transformer l'Assistance Publique; cette oeuvre doit rester l'oeuvre du secours immédiat, celle qui héberge, nourrit, sans distinction de race et de religion, le pauvre qui frappe chez elle, et le jour et la nuit; celle qui reçoit instantanément les malheureux de tous les âges et qui recueille jusqu'aux bébés naissants et abandonnés; celle aussi qui reçoit des familles entières, père, mère, enfants, dans des chambres particulières, et ce, afin de ne pas séparer ces âmes si éprouvées. Voilà à peu près l'oeuvre de l'Assistance Publique qui se charge aussi de distribuer des secours au dehors, aux plus nécessiteux. Je vous ai donc dit, en termes précis, ce qui se fait chez nous, et laissez-moi ajouter que cette intervention de la ville, à péniblement atteint dans leur dévouement tous ceux et toutes celles qui depuis bientôt dix ans, travaillent comme des mercenaires pour conduire au succès une oeuvre dont les débuts furent si précaires.

Cette question de municipalisation de l'Assistance Publique menace de s'éterniser, si la direction de notre oeuvre n'intervient pas pour brasser la décision du comité, et ce sont les pauvres qui souffriront du malaise créé par ce projet, malade sérieux causé par des négociations qui auraient dû et pour d'évidentes raisons, rester confidentielles.

Après, mon cher camarade, l'expression de mes meilleurs sentiments confraternelles.

MADELEINE G. HUGUENIN,
Présidente générale des dames patronnesses de l'Assistance Publique

Ce mardi, 21 novembre, 1911.

LE POSTE DE LA LONGUE-POINTE

Le Conseil Municipal adopte le rapport de la Commission d'Enquête, qui exonère les échevins de tout blâme

Si les commissaires veulent aller au fond de cette affaire du poste de police de la Longue-Pointe, ils devront faire leur propre enquête. Le conseil a décidé hier d'adopter purement le rapport de la commission spéciale qui reconnaît que l'échevin Robinson n'a voulu pousser aucun échevin d'ingénieur induit et qu'elle ne croit pas devoir faire une enquête sur des faits qui sont avant tout du ressort des Commissaires.

L'échevin Robinson a voulu amener le conseil à confier à cette commission le soin de faire cette enquête. Il a cité une motion par laquelle le conseil approuvait le rapport des commissaires touchant la location du poste. Il a aussi voulu présenter une série de questions qu'il voulait poser aux avocats de la Ville avant l'adoption du rapport, mais le conseil ne voulut accorder aucun délai et exprima clairement sa volonté de laisser les commissaires faire leur propre enquête sur l'état sanitaire du poste de la Longue-Pointe. L'échevin Robinson voulait savoir du bureau légal quelle était l'autorité de la commission spéciale concernant l'enquête et si elle a obéi aux instructions qui lui avaient été données. Il prétendit que plusieurs membres de la commission lui avaient assuré qu'ils secondaient son conseil sans motion concernant les questions à poser aux avocats, mais l'échevin L. A. Lapointe répondit qu'il avait été simplement convenu de demander au bureau légal si la commission avait le droit de faire une enquête sur l'administration du bureau des commissaires.

Le rapport de la commission fut adopté après une assez longue discussion. Il conclut en disant que l'échevin Robinson a déclaré à la commission qu'il s'en tient simplement à cette partie de l'article de la "Gazette" qui a trait à l'état du poste et qu'il n'y a rien là-dedans qui accuse les échevins d'être intervenus; que le choix et l'entretien de l'édifice est du ressort exclusif du bureau des commissaires; que par conséquent, la commission spéciale ne croit pas devoir faire une enquête sur une question purement administrative, et que ce point doit être renvoyé aux commissaires.

L'échevin Robinson proposa un amendement de consulter les avocats de la Ville pour savoir si la commission spéciale pouvait faire une enquête sur l'administration des commissaires, en vertu de la résolution du conseil. Son amendement demandait si la commission pouvait refuser de faire cette enquête. L'échevin Lapointe refusa de secondar cette proposition, parce que, dit-il, rien de tel n'avait été convenu. Si, ajouta-t-il, l'échevin Robinson veut porter une accusation directe contre l'administration des commissaires, je secondarai sa motion. L'échevin Morin fit la remarque que du moment que l'échevin Robinson ne voulait pas prendre la responsabilité de dire qu'il y avait eu ingérence induite de la part d'un ou deux échevins, la commission était restreinte à la question des responsabilités au sujet de l'état sanitaire de l'édifice. Reprenant la parole, l'échevin Lapointe dit qu'il avait devant la commission deux questions bien distinctes: la première était l'ingérence que des échevins s'étaient employés à faire louter le poste; la seconde, qu'en loutant le poste, la Ville avait fait une mauvaise affaire. L'échevin Robinson a disposé de la première en refusant de prendre la responsabilité de ce que disait le journal, quant à la seconde, l'échevin Lapointe n'est pas prêt à dire que le mauvais état de l'édifice est prouvé, mais de toute façon il croit que la commission n'a pas le droit de faire une enquête sur l'administration des commissaires.

L'échevin O'Connell consentit alors à secondar l'amendement Robinson que le conseil rejeta par un vote de 19 à 9 et le rapport de la commission fut adopté par 27 voix contre 2.

L'échevin Robinson présenta alors ses questions sous forme de motion et l'échevin L. A. Lapointe offrit de le secondar, mais on s'aperçut qu'il faudrait refaire la proposition, parce que telle que présentée, elle ne tenait aucun compte du fait que le rapport venait d'être adopté. Plutôt que de se soumettre à cette procédure, l'échevin Robinson préféra retirer sa motion.

La Révolution en Chine

UNE VILLE MISE A SAC

(Spécial au "Devoir")
Londres, 21. — La ville de Tai-Yuen a été mise à sac par les rebelles et c'est plus qu'un monceau de ruines, mais les missionnaires sont sains et saufs, suivant un télégramme de Shanghai, adressé à la Société des Missions Baptistes.

La ville en question est située dans la province de Shensi, où l'on dit que vingt-cinq missionnaires ont été tués à Hsien-Fu.

On croit que les massacres qui s'étendent dans toute la province, sont dirigés particulièrement contre les Mandchoux et que les étrangers ont été tués accidentellement.

Pékin, 21. — Le premier Yang-Shi-Kai aurait dit à des intimes qu'il considère la situation de la dynastie comme désespérée.

Un rumeur non confirmée dit que Hankow a été repris par les révolutionnaires.

Si la chose est vraie et que Nankin, à son tour, succombe, il ne restera aux membres de la famille impériale qu'à fuir en toute hâte.

Les Suffragettes

ELLES DOIVENT CE SOIR LIVRER UNE GRANDE BATAILLE A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 21. — Les suffragettes se préparent à renouveler leurs attaques contre le Parlement et pour cela feront une bataille en règle, ce soir, à quelques heures, les suffragettes essayeront d'obtenir de M. Asquith, la promesse d'introduire au Parlement un bill donnant droit de vote aux femmes. Le premier ministre se refuse à prendre un tel engagement, et déclara aux suffragettes, qu'il était, au contraire, tout à fait opposé au vote féminin. Pour se venger, les suffragettes ont décidé d'inaugurer une guerre de démonstration, au Square du Parlement, le 21 novembre. Elles se réuniront à 8 heures fuir.

Mlle Christobel Parkinson, a déclaré, aujourd'hui, que cette fois les suffragettes pénétreraient jusque dans la salle de la Chambre des Communes et feraient part de leurs griefs.

Un autre groupe de suffragettes se réunira pour protester contre le bill d'assurance de M. Lloyd George, par lequel les femmes employées doivent abandonner une somme de six pence par semaine.

Responsable de sa mort

Toronto, 21. — L'an dernier, à la ville de Nor, un Russe du nom de John Pundius fut trouvé gisant sur le chemin de douze milles qui unit Thessalon au camp de la Thessalon Lumber Company où Pundius était employé. Lorsqu'on trouva le malheureux il n'était pas mort; mais il expira en arrivant au camp.

Il y eut procès sur cette affaire, et on découvrit que Pundius avait beaucoup bu à l'hôtel Thessalon le soir où il fut trouvé gisant. En conséquence, le juge Treadwell jugea qu'il y avait eu négligence de la part de John Pundius, et condamna le juge à payer \$500 de dommages à M. de Stivie, le conseil impérial russe, et administrateur de John Pundius. Le juge a aussi condamné sur la section 122 de l'acte des licences sur les liqueurs alcooliques.

Cinquante ans de vie religieuse

Le matin, dans la chapelle du monastère de Notre-Dame, de la Charité du Bon Pasteur, l'on célébrait le cinquantième anniversaire de profession religieuse des sœurs Marie de Ste-Hélène, née Larivière, supérieure provinciale, et Marie de Ste-Rosalie, née Lacaille, et cousine de la première.

L'église toute décorée et illuminée recevait un air de grande fête et de solennité.

La famille Larivière, ayant à sa tête l'honorable sénateur Larivière avait pris place au chœur.

M. l'abbé Larivière, curé à Augusta, Maine, célébra le saint-sacrifice. Le révérend père Olivier Neault, S.J., président en chef du Te Deum et au renouvellement des vœux des jubilaires.

Le révérend père Oudette Daigleau, donna le sermon.

Nous regrettons beaucoup de n'en pouvoir donner le texte à nos lecteurs, nous n'en pouvons présenter que les idées principales.

Le président évoqua le souvenir du jour de la consécration des deux jubilaires au service de Dieu: le 21 novembre 1861.

Les années se sont écoulées rapides, il est vrai, mais que de souvenirs doivent se presser dans l'esprit de ces deux religieuses.

Beaucoup des compagnes d'alors sont disparues, mais la maison du Seigneur se fit chaque année plus abandonnée et aujourd'hui toute une couronne de religieuses, consacrées à l'amour de Dieu et du prochain, entourent les jubilaires.

Cette cérémonie est la fête du souvenir, la fête de l'action de grâce et, ce sera, il faut l'espérer, la fête de l'espérance.

Il était tout naturel que la vie religieuse réussisse à l'école de la souffrance et du sacrifice.

C'est la fête du souvenir parce qu'aujourd'hui nous vivons du passé; c'est la fête de l'action de grâce parce que nous remercions la Providence de la solution pour cette grande famille spirituelle; c'est la fête de l'espérance parce que l'œuvre se poursuivra et qu'elle sera comme un prolongement de la vie des jubilaires.

Après la cérémonie, il y eut visite des deux sœurs, puis réception au salon où la famille Larivière présenta à la révérende sœur Marie de Ste-Hélène l'adresse suivante:

ADRESSE DE FELICITATIONS PRESENTEE A LA TRES HONORABLE Sœur de Ste HELENE, EX-SUPERIEURE PROVINCIALE DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DE LA CHARITE DU BON PASTEUR D'ANGERS A MONTRÉAL PAR SA FAMILLE.

Tres Honorée Tante,

La Providence qui dispose des événements comme il lui plaît, veut bien aujourd'hui, honorer deux fidèles servantes du Seigneur, le Monastère où elles ont le bonheur de vivre, et l'heureuse famille dont elles sont les membres vénérés.

Vous êtes la première à proclamer, très honorée jubilaire, que, de servir Dieu et la religion durant cinquante années, c'est un honneur et un rare privilège. Et votre vie toute entière a fidèlement traduit votre amour pour la belle vocation à laquelle Votre Maître vous appelle il y a un demi-siècle.

Vous avez été la Sœur ou la Mère dévouée des religieuses qui ont vécu auprès de vous ou sous votre direction à la fois douce et ferme.

Par votre affabilité et votre condescendance vous avez su faire apprécier l'œuvre admirable du Bon Pasteur et y intéresser vos parents et vos amis; vos rapports discrets et bienveillants ont formé entre la société et votre Monastère des liens à la fois doux et forts, liens précieux de sublime charité.

S'agissait-il de traiter non plus avec des Sœurs et des Amis, mais avec des pauvres âmes égarées, alors vous avez eu l'égard de miséricorde ou de justice ou d'un tact admirable vous les ramenez dans la bonne voie. Toujours vous êtes animée des sentiments du Christ, vous êtes modeste, votre idéal et dans les moments pénibles, dans les heures d'angoisse votre âme se tourne vers Dieu, vous êtes une âme généreuse et digne de toute la confiance.

La persécution que c'est un grand bonheur de continuer l'œuvre divine commencée par Notre Seigneur dans la Judée et la Samarie.

L'honneur qui vous environne en ce jour, vénérée Tante, réajuste sur votre belle communauté. De même que les sages lois et la bonne administration d'un pays contribuent à la formation des citoyens, ainsi les saintes règles, la prudente direction et le bon exemple des religieuses dans un ordre religieux concourent à la perfection des âmes qui le composent. C'est donc avec raison que les bien aimées sœurs ont célébré avec joie cette anniversaire de votre profession, car dans cette fête jubilaire toutes peuvent justement réclamer l'honneur de mérites. Chacune contribue, par le seul fait du devoir accompli à l'accroissement de la vie morale du corps religieux dont elle est membre et alors l'éloge de l'une n'est-ce pas honorer toutes les autres?

N'ai-je aussi que l'honneur de cette fête rayonne sur votre famille. Oui, et d'un éclat si vif et si pur que pour le partager avec vous, très honorée jubilaire, elle a pénétré presque tout le monde dans ce sacré sanctuaire. La première et la meilleure part en revient aux auteurs de vos jours qui vous ont légué la bonté du cœur et l'énergie morale par lesquelles vous avez opéré tant de bien. De là-haut, votre Père et votre Mère vous bénissent. Les autres parents du Ciel s'inclinent vers ceux de la terre pour leur communiquer la chose divine de cette fête des Saints. Avec eux nous remercions Dieu d'avoir choisi dans nos rangs, pour le consacrer à son service, un prêtre et cinq religieuses.

Votre sœur, et de vos frères demeurés dans le monde méritent des félicitations pour avoir donné chacun une fille au Bon Pasteur. J'ai vu la Sœur Marie de Lourdes, Sœur Marie de l'Espérance et Sœur Marie de Saint-Omer. Mais le Dieu sage qui agit toujours avec poids et mesure n'a pas inspiré seulement des vocations sacerdotales et religieuses dans la famille, de façon qu'elle a été croissant et se multipliant comme le nombre de vos nettes et de vos nièces présentes. Ils se réjouissent ainsi que leurs enfants et leurs petits-enfants puissent assister à cette grande célébration de vos vœux d'œuvre.

Tous vos parents, vénérée Tante, depuis votre honorable frère, Monsieur Sébastien qui, par une heureuse coïncidence a gagné ses épaulettes pour la circonstance, jusqu'au plus humble enfant de la famille, tous, disent, l'âme remplie d'une légitime fierté, en vous offrant, ainsi qu'à Sœur Sainte-Rosalie, leurs hommages et leurs vœux. Tous ont eu l'honneur de vous dévotion et l'approbation de l'insigne bienfait de cet acte, le plus de la Maison, au vous présentant des offrandes destinées à rehausser les cérémonies du culte.

Que ces dons pieusement offerts rappellent à l'Hôte de votre Tabernacle les faveurs que nous sollicitons aujourd'hui, particulièrement celle de vous

Paul G. OUDIN.

Goëlette à la côte

(Spécial au "Devoir")

Québec, 21. — Une goëlette dont on sait à peine le nom s'est jetée à la côte hier sur les îlots à cinq milles des Escoumains, pendant une tempête. L'équipage a été sauvé. Le "Drauf" est parti pour lui porter secours, mais la goëlette est trop engagée sur la terre pour lui permettre d'approcher. On croit que le nom de la goëlette est "Elle".

"La Tosca" au "Majesty"

MME FERRABINI, RELOUISANTE ARTISTE

Comme une œuvre musicale, entendue à quelques mois de distance, peut procurer des sensations diverses, des impressions contraires, et ce, chez une même personne, j'ai exprimé la chose hier soir en écoutant "La Tosca" dans le théâtre de l'opéra, et ce, cette même "Tosca" que l'on qui a valu à l'auteur l'admiration de la presque totalité des Montréalais, présents à l'audition; qui a valu aux interprètes et à l'orchestre, le respect du plus talent des artistes de la salle, et qui a été, hier, soir, le sujet de la soirée, d'émotion, d'admiration, d'enthousiasme par ce que je venais d'entendre; hier, soir, j'ai voulu, j'ai senti le besoin de le dire, non pas que l'œuvre en général fût inférieure; bien au contraire, l'ensemble était très bon; mais, j'ai senti, j'ai ressenti, j'ai vu dire ce que j'ai ressenti.

Parlons plutôt de l'œuvre et de son exécution.

Quelqu'un me disait un jour: "Je vous félicite de votre compte rendu de "Manon Lescaut", de Puccini. Vous qui, le connaissez comme moi, n'avez pas un "pucciniste", vous avez beaucoup de mérite d'avoir apprécié d'une manière aussi impartiale, l'opéra du maître italien."

"Moi, pas un pucciniste? Et de qui tenez-vous cela, je vous le demande?"

"Mais de personne, je croyais."

"Je fonce pour vous dire vrai, j'aime toute la musique pour qu'elle soit belle et bien exécutée. Ce qui est un Français, un Italien ou un Allemand qui l'ait écrite, peu m'importe. L'essentiel est qu'elle soit bien faite et qu'elle exprime quelque chose."

"La Tosca" est une des œuvres les plus solides de Puccini; mais je fais passer sa "Vie de Bohème" avant, je ne le cache pas, j'aime une pièce où la mélodie se dessine, où un thème se poursuit surtout lorsque celui-ci est joli, dans "Tosca". — Je puis me tromper, — mais si la musique est tout à fait descriptive, si elle est une véritable mise en scène par elle-même, si elle est imitative presque partout, si elle est très moins vraie que les véritables beaux airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

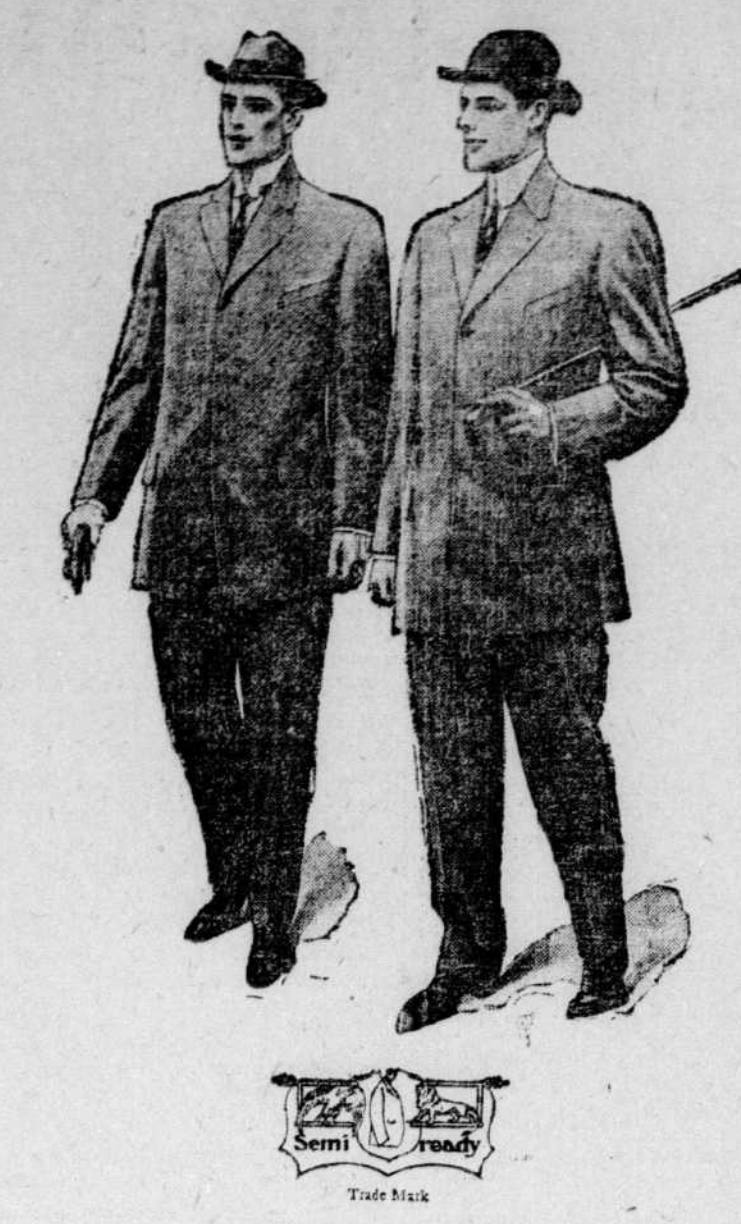
Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.

Je n'excepte le dernier acte qui est, certes, le plus charmant, malgré qu'il ait des airs, les magnifiques duos, sont de trop courte durée. On dirait que Puccini a voulu faire "desirer" son talent dans "Tosca". Il commence une mélodie exquise puis, et au bout de quelques mesures, il l'étouffe dans un tintamarre de cuivres, de cymbales ou de cloches.



Complets Semi-ready faits sur mesure, en 4 jours, pour \$18

Notre département de commandes spéciales est administré de façon à donner satisfaction en tout temps, et démontre bien que le système de confection en gros Semi-ready est parfait.

Styles authentiques, des centaines des plus jolis patrons au choix, confection incomparable, complets et pardessus Semi-ready faits sur votre mesure exacte, pour \$18 et plus.

Demandez à voir les modèles de drap Semi-ready, 350 au choix. Il y a des complets pour plus que \$18 — quelques-uns coûtent jusqu'à \$25, \$30 et \$35 — mais jugez-nous sur la valeur que nous donnons.

Nous avons un service de confection sur commande spéciale que nous vous offrons — et la livraison se fait invariablement à la date spécifiée.

EUGENE BOURASSA & CIE

631 Rue Sainte-Catherine Est.

Rodrigue Sangster, Jr. 256-258 rue St-Jacques.

Riley Hem, 505 rue Ste-Catherine Ouest, près Peel.

De Succès en Succès

LE CORSET

E. T. "à la Déesse"

à aujourd'hui atteint le premier rang. L'élégance suprême de sa coupe merveilleuse, le rend incomparable.

Incroyable Sensation

Nous venons de créer un nouveau modèle, tout particulièrement attrayant. Le nouveau Corset s'appelle

"REINE MARIE"

et se vendra partout \$1.00
Ce Corset compare avantageusement avec les corsets de \$1.50 ou \$2.00 de toute autre fabrication.

En outre une jolie bouteille de parfum est offerte en prime avec chaque Corset. Demandez partout le Corset "REINE MARIE" à \$1.00 et exigez la prime.

E. T. Corset Company Limited,

St-Hyacinthe, Qué. 77, rue York, Toronto, Ont.

8 rue Ste-Hélène, Montréal, P.Q. 126 rue Laliberté, Québec, Qué.

Les jeunes délinquants

Le contrat que signent la Ville et le gouvernement provincial pour l'établissement du tribunal des Jeunes Délinquants n'a pu être adopté par le conseil hier.

On s'aperçut au dernier moment qu'il y avait fait un oubli considérable. L'échevin Morin dit qu'aucune clause ne déclarait qu'il devait payer pour la nourriture des jeunes prévenus.

L'échevin L. A. Lapointe releva d'autres erreurs: on dit que la Ville paiera \$6,000 par année au gouvernement, quand ce devait être \$5,000; le projet de contrat ne comporte pas l'approbation du procureur général ni la signature des commissaires. Avec le consentement de M. Wanklyn, la question a été remise à huit jours.

Le débat sur l'adresse

promet des surprises sensationnelles, mais lorsque l'on achève les chapeaux de Thomas Dussault, le bûcher étonnant, 281 rue Sainte-Catherine Est, l'on s'aperçoit que l'on a obtenu ce qu'il y a de meilleur.

Le débat sur l'adresse

promet des surprises sensationnelles, mais lorsque l'on achève les chapeaux de Thomas Dussault, le bûcher étonnant, 281 rue Sainte-Catherine Est, l'on s'aperçoit que l'on a obtenu ce qu'il y a de meilleur.

Le débat sur l'adresse

promet des surprises sensationnelles, mais lorsque l'on achève les chapeaux de Thomas Dussault, le bûcher étonnant, 281 rue Sainte-Catherine Est, l'on s'aperçoit que l'on a obtenu ce qu'il y a de meilleur.

PETITES ANNONCES

À LOUER

CHAMBRES À LOUER
Chambre simple et double dans famille privée. S'adresser à 151 Sanguinet.

LOGEMENT À LOUER
Rue St-Georges, No 150, cinq appartements en parfait ordre. \$12.00. S'adresser, No 164 St-Georges.

A VENDRE

Carroles de charrettes, de première classe, et toutes sortes d'autres voitures d'été et d'hiver, chez Elric Roy & Cie, 1141 Papineau.

MEUBLES

Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, papiers, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Rachel Furutier Co., 518 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AVEZ-VOUS des propriétés à vendre ou à acheter. Avez

LA VIE SPORTIVE

Le Rugby Intercollegial, en 1911

Dans les dernières heures de septembre et aux premiers jours d'octobre, les quatre universités d'Ottawa, Toronto, McGill et Queen's rivalisaient d'ardeur pour réunir des équipes capables d'honorer leurs couleurs. Les commentaires allaient bon train; et dans l'espace de quinze jours, tous les clubs avaient, par les "on dit," gagné le championnat trois ou quatre fois, à part le Collège d'Ottawa, cependant, qui n'aurait pu à peine que quelques mots de pitié; il y en avait même qui poussaient la complaisance jusqu'à vouloir nous faire sortir de la ligue. De toutes ces prédictions, bien peu se sont réalisées, puisque ni McGill, ni Queen n'ont figuré dans la course au championnat, et que le Collège d'Ottawa n'en content de céder la queue, montra jusqu'au dernier moment de très fortes aspirations pour la première place.

Les deux premières parties, Toronto à Queen's, et le Collège à McGill, furent quelque peu des surprises, du moins pour nous; on pouvait s'attendre à ce que la victoire penchât de ce côté, mais on n'aurait jamais songé à des scores comme 18 à 6 pour Varsity, ou 20 à 5 pour McGill. C'est alors que les trop fervents du sport, ceux qui passent leurs loisirs à deviner et à combiner les victoires et les défaites, annonçaient que le championnat serait décidé entre McGill et Toronto; et la première position de l'autre bout entre le Collège et les joueurs de Kingston. La deuxième semaine semblait devoir leur donner raison, alors que le Collège et le Toronto Varsity triomphaient de Queen's et McGill à Ottawa et à Toronto dans deux parties rudement contestées. Mais les rencontres du 21 octobre vinrent bientôt changer la situation, pour le Collège du moins; par une magnifique victoire sur les champions du Dominion, notre club venait prendre rang à côté du McGill et du Toronto dans la course au championnat. A la même heure, le McGill triomphait des "Presbytériens" dans une joute tout à fait palpitante.

Le samedi suivant amena la destruction de bien des "châteaux en Espagne". Le McGill se laissait vaincre, sur son propre terrain, par le Toronto, tandis que l'équipe de Kingston se voyait impuissante à arrêter l'élan des écoliers du Père Stanton. L'horizon s'éclaircissait et devenait de plus en plus brillant pour notre petit bataillon, notre "club de bimbis" comme on l'appelle. Pour donner le change au McGill de la défaite qu'il nous avait administrée à Montréal, 20 à 5, nous avons trouvé moyen de les rouler tellement bien, que le Toronto commençait à se demander ce qui allait bien advenir. La partie décisive entre le Collège et le Toronto eut donc lieu, samedi, le 11 novembre à Toronto, avec le résultat que l'on sait. Tout en cette rencontre, était à l'avantage du Varsity; l'assistance, la température, tout enfin, voire même jusqu'aux arbitres. N'empêche que nous avons vu le championnat à treize minutes de distance, et que jamais, dans son histoire, le Varsity n'a eu une pareille frousse. Et si le Toronto porte le titre de "champion", il pourrait sans scrupule prendre aussi celui de "chancelier", car jamais on n'a vu un club si bien favorisé avoir tant de peine à vaincre.

En tout cas, on doit être maintenant convaincu de la valeur de notre équipe, et nous n'avons qu'un mot à dire: Gare au championnat pour l'automne de 1912.

PHILIPPE CORNELLIER,
Université d'Ottawa.

NATIONAL HOCKEY ASSOCIATION

Calendrier officiel des joutes qui auront lieu dans cette organisation professionnelle cet hiver

27 décembre — Wanderer vs Québec ; Toronto vs Ottawa ; Tecumseh vs Canadien.	5 février — Québec vs Toronto ; Canadien vs Tecumseh.
30 décembre — Toronto vs Québec ; Canadien vs Ottawa ; Tecumseh vs Wanderer.	10 février — Wanderer vs Québec ; Ottawa vs Wanderer ; Canadien vs Toronto.
3 janvier — Wanderer vs Canadien ; Tecumseh vs Québec.	13 février — Wanderer vs Toronto.
6 janvier — Tecumseh vs Ottawa ; Toronto vs Wanderer ; Canadien vs Québec.	14 février — Québec vs Canadien.
10 janvier — Ottawa vs Québec ; Canadien vs Wanderer ; Toronto vs Tecumseh.	15 février — Wanderer vs Tecumseh.
13 janvier — Ottawa vs Canadien ; Tecumseh vs Wanderer.	17 février — Toronto vs Wanderer ; Québec vs Tecumseh.
17 janvier — Toronto vs Tecumseh ; Ottawa vs Wanderer ; Canadien vs Québec.	19 février — Québec vs Toronto.
20 janvier — Tecumseh vs Toronto ; Wanderer vs Canadien ; Québec vs Ottawa.	21 février — Tecumseh vs Wanderer ; Québec vs Ottawa.
23 janvier — Canadien vs Tecumseh.	24 février — Ottawa vs Tecumseh ; Canadien vs Wanderer.
24 janvier — Québec vs Wanderer.	25 février — Ottawa vs Toronto.
25 janvier — Canadien vs Toronto ; Tecumseh vs Ottawa.	26 février — Wanderer vs Ottawa ; Québec vs Canadien.
27 janvier — Wanderer vs Ottawa ; Tecumseh vs Canadien ; Québec vs Toronto.	2 mars — Ottawa vs Québec ; Toronto vs Canadien.
29 janvier — Québec vs Tecumseh.	5 mars — Canadien vs Ottawa.
31 janvier — Toronto vs Canadien.	6 mars — Wanderer vs Québec.
3 février — Toronto vs Québec ; Ottawa vs Canadien.	9 mars — Wanderer vs Toronto.
	11 mars — Wanderer vs Toronto.
	14 mars — Ottawa vs Toronto.
	16 mars — Ottawa vs Tecumseh.

Le président Barrow donne les moyennes officielles

FATHERS DE TORONTO EN TÊTE DES LANCEURS. — HARDY DE MONTREAL A LA MEILLEURE MOYENNE DES RECEVEURS. — AU CHAMP LE MONTREAL S'EST CLASSE SECOND, PARENT DU BALTIMORE, LE MEILLEUR DES VOLTIGEURS DE GAUCHE.

Le secrétaire de la ligue de l'Est a publié hier les pourcentages officiels de la saison dernière. Les Royals ne comptent qu'un leader dans le catcher Hardy. Notre club partage les honneurs du "club batting" avec les Baltimore et les Toronto.

"BATTING" INDIVIDUEL	
J. Zimmerman, Newark.	366
Perry, Providence.	343
Slattery, Toronto.	343
Rath, Baltimore.	340
Grob, Buffalo.	333
Atkins, Baltimore.	333
Atkins, Montréal.	332
Jordan, Toronto.	330
Murray, Buffalo.	328
Dalton, Newark.	321
Holly, Montréal.	321
Hardy, Montréal.	320
Payne, Baltimore.	317
Simmons, Rochester.	313
Fisher, Newark.	311
Yenger, Montréal.	310
Ward, Rochester.	310
Elston, Providence.	308
Dunn, Baltimore.	304
Gandil, Montréal.	304
Kossler, Jersey City.	304
Louden, Newark.	303
Rowan, Toronto.	303
Parkin, Newark.	300

RECEVEURS	
Hardy, Montréal.	992
Phelps, Toronto.	986
Butler, Jersey City.	982
McAllister, New-Buf.	981
Roth, Montréal.	976
Rondeau, Providence.	975
Byrne, Baltimore.	975
Cady, New.	974
Byers, Baltimore.	974
Foneran, C. C.	973
McCarthy, New.	973
Killier, Buffalo.	964
Killier, Rochester.	964
Mitchell, Rochester.	964
Kocher, Toronto.	964
Furtis, Montréal.	964
Wells, Jersey City.	964
Fitzgerald, Prov.	964

Brennan, Buf.	920
Manser, Roch.	920
Boice, New.	920
Parchell, Mont.	920
Dubue, Mont.	915
Malarkey, Buf.	915
Kesler, J. C.	909
Hughes, Roch.	891
Pierre, Buf. P.	887
Full, J. C.	884
Tesreau, Tor.	875
Parkin, New.	867
Burke, Mont.	837

LES CLUBS AU CHAMP

Toronto, 958; Montréal, 958; Baltimore, 958; Jersey City, 957; Buffalo, 958; Providence, 952; Newark, 949; Rochester, 949.
--

"FIELDING" INDIVIDUEL

Premiers buts. — Sharpe, Buf., 992; Hard, Mont., 992; Toron, Toronto, 989; Abstein, J. City, 988; Tarkenton, Prov., 988; Agler, New., 988; Miller, Buf., 987; Schmidt, Bal., 985; Gandil, Mont., 983; Cady, New., 982; Spencer, Roch., 981.

Deuxièmes buts. — McDermott, Pr., 980; Parent, Bal., 987; Knoch, Tor., 963; Fisher, New., 959; Purcell, Mont., 957; Atz, Prov., 954; G. Smith, New., 954; Eren, J. C., 951; Truesdale, Buf., 944; Alpeeman, Roch., 943; Natress, M., 940; Fitzpatrick, T., 939; Rath, Bal., 934; Meyer, New., 928; Riley, Buf., 923; Simmons, Vash., 922; Nil, Prov., 917; New, New., 916; Troisième buts. — Rath, Bal., 922; Bradley, Tor., 950; Louden, New., 949; Fullerton, Bal-Jersey City, 945; Natress, M., 939; E. Zimmerman, New., 924; McDonald, Buf., 920; Yenger, Mont., 916; Dolan, J. City, 912; Corcoran, Bal., 909; Ward, Bal., 905; McDermott, P., 903; New, New., 903; Frick, New., 901; Reams, New., 890; Simmons, Roch., 890; Gillespie, Tor., 883; Whitten, Buf., 311.

Avants-Gardes. — Fullerton, J. C., 946; T. Smith, Tor., 960; Rock, Prov., 946; Holly, Prov., 945; Atz, Prov., 932; Starr, Buf., 928; Purcell, Mont., 928; Roach, J. C., 921; Natress, Montréal, 915; Maisel, Bal., 913; Parent, Bal., 911; Louden, New., 909; Grob, Buf., 909; Fisher, New., 904; Vaughn, Tor., 902; McMillan, Roch., 901; Foster, Roch., 892; Hall, New-Buf., 841; Meier, New., 860.

Volteurs de gauche. — Schirm, Buf., 976; White, Buf., 975; Phelan, Prov., 969; Moran, R., 963; Kelly, New., 964; O'Hara, Tor., 963; Deining, J. C., 957; Demmitt, Mont., 953; Walsh, Bal., 953; Anderson, Prov., 908.
Volteurs de droite. — Parent, Bal., 1000; Thoney, J. C., 965; Oberlin, Tor., 978; Murray, Buf., 965; Miller, Mont., 958; Getman, J. C., Bal., 956; Dehanty, Tor., 956; Dalton, New., 951; Perry, Prov., 952; Shaw, Tor., 951; Seymour, Bal., 949; Phelan, Prov., 948; Peterson, Bal., 947; Fullerton, J. C., 945; Collins, New., 944.
Volteurs de droite. — Helme, Buf., Bal., 1000; Corcoran, Bal., 1000; Swayne, New., 1000; Hanford, Mont., 965; McCabe, Buf., 958; Delchany, Tor., 954; Wheeler, J. C., 953; Bailey, New., 951; Elston, Prov., 944; J. Bailey, Mont., 941; Hatch, Roch., 938; Meiler, Roch., 932; Kissinger, Bal., 927; Pond, Prov., 910; Meyer, New., 905; Wells, J. C., 895; Rowan, Tor., 882; Browne, New., 857.

RECORDS DES LANCEURS

McConnell, R., 759; Atkins, Val., 714; Vickers, Bal., 695; Mueller, Tor., 680; Wilhelm, Roch., 667; Bachman, Tor., 667; Dubuc, Mont., 656; Brennan, Buf., 636; Rock, Bal., 636; Dygert, Bal., 625; Rudolph, Tor., 621; Holmes, Rochester, 615; Tesreau, Tor., 609; Manser, Roch., 603; Laid, Prov., 600; Leod, Prov., 600; McGinley, Tor., 598; Corridon, Buf., 579; Shultz, Buf., 571; Killian, Tor., 571; Stroud, Bal., 571; Dessau, Roch., 563; Hughes, Roch., 556; Jones, J. C., 533; Atkins, Bal., 533; Carroll, Mont., 500; C. Smith, N.C., 500; Barclay, Tor., 490; Frill, J. C., 485; Burke, Mont., 485; Macdonald, 471; Lavender, Tor., 463; Holmes, New., 444; Lee, New., 441; Barberich, M., 440; Cathers, Tor., 422; Meritt, Buf., 421; Biedert, Prov., 421; Sline, Prov., 414; Shontz, New., 400; McGinnity, N., 387; Taylor, Buf. Mont., 378; Malarkey, Buf., 368; Kissinger, Bal., 359; Sherry, Prov., 333; Leachin, Tor., 333; Vovinkle, Buf-New, 333; Gant, Bal., 333; Kessler, J. C., 333; Doehrer, J. C., 286; Burchell, Mont., 286; Parsons, Mont., 273; Justus, J. C., 269; Doyle, Prov., 222; Boice, Newark, 167; Parkin, New., 167; Pierce, Buf-Prov., 133; Maroney, Prov., 111; Sittin, Mont., 100.

Les épreuves de Jamestown

Jamestown, 21. — Isabel, pilotée par Bluce, a gagné l'épreuve principale de l'après-midi. Voici les résultats des épreuves :

1ère course, 5-1-2 furlongs : 1er, Moncrief, 101; Schuttiger, 4 à 1, 1 à 2 à 1; Union Jack, 100 Turner, 1 à 2 à 1; 2e, 3e, Eaglebird, 104, Bruce, 7 à 20; Temps, 1.07.2.
2ème course, 5-1-2 furlongs : 1er, Chrysalis, 109; Schuttiger, 3 à 5; 2e, Garry W., 104; Peak, 5 à 1, 6 à 5; 3e, Caliph, 108; Temps, 1.06.4.
3ème course, 1-0-7 1/2 furlongs : 1er, 2e, 3e, 1.07.1.5; Surfeit et James Dockery ont aussi couru.
4ème course, 7 furlongs : 1er, Horbert Turner, 97; Ambrose, 6 à 1, 2 à 1; 2e, Idleweiss, 96; Diggs, 5 à 1, 3 à 1; 3e, 1.06.4.5; F. C. Laspize, Judge, Monck et Emperor William ont aussi couru.
5ème course, 1 mille et 1 furlong : 1er, Sager, 112; Burns, 7 à 10, 1 à 2; 2e, The Golden Butterfly, 108, Peak, 10 à 1, 3 à 1; 3e, 1.06.4.5; F. C. Laspize, 108; 1.07.1.5; Surfeit et James Dockery ont aussi couru.
6ème course, 6 furlongs : 1er, Caugh, 104; 112; Butwell, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Slim Princess, 94; Bruce, 6 à 1, 2 à 1; 3e, Miss Moments, 110; Schuttiger, 25 à 1, 10 à 1, 3 à 1; Temps, 1.13.4.5.
7ème course, 6 furlongs : 1er, Caugh, 104; 112; Butwell, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Slim Princess, 94; Bruce, 6 à 1, 2 à 1; 3e, Miss Moments, 110; Schuttiger, 25 à 1, 10 à 1, 3 à 1; Temps, 1.13.4.5.
8ème course, 1 mille 500 verges : 1er, Caugh, 104; 112; Butwell, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Slim Princess, 94; Bruce, 6 à 1, 2 à 1; 3e, Miss Moments, 110; Schuttiger, 25 à 1, 10 à 1, 3 à 1; Temps, 1.13.4.5.
9ème course, 1 mille 500 verges : 1er, Caugh, 104; 112; Butwell, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Slim Princess, 94; Bruce, 6 à 1, 2 à 1; 3e, Miss Moments, 110; Schuttiger, 25 à 1, 10 à 1, 3 à 1; Temps, 1.13.4.5.
10ème course, 1 mille 500 verges : 1er, Caugh, 104; 112; Butwell, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Slim Princess, 94; Bruce, 6 à 1, 2 à 1; 3e, Miss Moments, 110; Schuttiger, 25 à 1, 10 à 1, 3 à 1; Temps, 1.13.4.5.

Ligue des Quincailliers

A une récente réunion de la ligue de hockey des Quincailliers, on a accepté la démission de l'équipe de la maison Lewis Bros., et en remplacement on a admis une équipe représentant la maison Larivière, incorporée M. F. C. Larivière a été élu président-honoraire, et M. A. P. Warren, vice-président. Le calendrier des parties sera publié dans quelques jours. Les joutes auront lieu au Victoria Park.

LA SAISON DE LA N. H. A.

Elle commencera le 27 décembre, pour se terminer le 16 mars

La saison professionnelle du hockey commencera le 27 décembre prochain par une joute entre le Tecumseh et le Canadien, à Montréal. Ce furent les Canadiens qui l'an dernier inaugurèrent la saison du hockey, et c'est encore eux qui auront cette année l'honneur de nous donner la première sensation de l'année au hockey.

L'équipe canadienne-française non seulement commencera la saison, mais elle la terminera, car la joute finale aura lieu entre le Canadien et le Toronto le 2 mars 1912.

Pendant que les Canadiens inaugureront la saison à Montréal, les Wanderers rencontreront pour la première fois le Québec dans la Vieille Capitale, revenant le 30 pour jouer avec le Tecumseh.

On fera cependant payer cher aux Canadiens l'honneur d'ouvrir la saison, car c'est à eux qu'on a confié la lourde tâche de remonter les Ottawas, champions du monde, de la seconde partie du calendrier, tandis que les Wanderers ne se mesureront avec le

sixième d'Ottawa pour la première fois que le 27 janvier.

Le comité chargé de faire le calendrier des parties n'avait pas une tâche facile devant lui. Chacun des six clubs avait à jouer, une vingtaine de parties, et on devait en même temps arranger les parties de façon à permettre aux équipes de Toronto de pouvoir offrir de la glace à leurs adversaires pour les dates indiquées. Pour cette raison, les magnats de la ligue ont laissé plusieurs dates ouvertes. On remarquera également que du 5 au 14 janvier aucune partie n'est indiquée pour les Ottawas. Durant cette période de repos, les champions auront le loisir de jouer les parties pour la coupe Stanley, lesquelles ne furent pas décidées l'an dernier à cause du retard de la saison. La saison se terminera à Toronto, le 6 mars prochain, avec Ottawa comme adversaire, sur la glace artificielle.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne, le calendrier officiel des parties.

a semblé rencontrer l'approbation générale.

On remarquait à l'assemblée d'hier les raquetteurs enthousiastes dont les noms suivent : A. G. Desjardis, W. Horton, O. Daoust, O. Tétrault, J. A. Laporte, E. C. Girard, J. G. Préfontaine, E. Larose, C. A. Vallières, A. Surprenant, A. Tremblay, T. Dufresne, E. Gernsey, H. Richard, H. Pinet, W. Gagnon, Marc Leclerc, L. Beaudry, R. Sauvé, A. Granger, H. Rochon, A. Meunier, A. Cusson et plusieurs autres.

Les Raquetteurs du Cercle Paroissial

ILS ONT PROCÉDÉ DIMANCHE SOIR, A LEURS ELECTIONS ANNUELLES. — M. A. VALERAND, PRÉSIDENT.

L'assemblée générale des membres du Club de Raquetteurs du Cercle Paroissial, a été tenue dimanche après-midi, dans les salles du cercle, sous la présidence de M. Gonzalez Thérien.

Comme bien on le pense, cette assemblée qui était attendue depuis quelque temps, fut bien accueillie de tous les membres, qui vinrent en très grand nombre, car il s'agissait d'élire le nouveau conseil pour l'année 1911-12.

Avant de quitter son siège, M. Thérien, le président sortant de charge déclara que vu ses occupations, il déclina d'avance tout honneur qui lui serait offert dans le nouveau conseil, mais que, comme par le passé, il assisterait le club de son entier dévouement.

Le conseil fut dissous, M. l'abbé Borel, l'aumônier du club, prit alors la présidence, et l'on procéda immédiatement aux élections des officiers qui donneront le résultat suivant :

M. A. Valerand, président; E. Ferland, 1er vice-président; P. Chabot, 2nd vice-président; Léon Sicard, secrétaire; Noël Courville, trésorier; L. Daigault, directeur; Art. Asselin, directeur; A. Léonard, directeur et capitaine; A. Lamoureux, directeur; H. Courville, assistant capitaine; A. Forest, entraîneur; H. Pagueau, chef de chaires.

Le club des Raquetteurs du Cercle Paroissial, quoique très jeune encore, a déjà un passé enviable. Quelques années seulement forment son existence et les différents conseils qui ont dirigé sa destinée depuis sa fondation, ont su montrer, tout d'un coup, l'autre, beaucoup de tact d'administration. La preuve en a déjà été donnée publiquement et les admirateurs du club le savent.

Maintenant, que feront les nouveaux élus? Suivront-ils l'exemple de leurs prédécesseurs? Peront-ils plus? Les problèmes ne sont pas faciles à résoudre. Mais l'on se pose et qui restent sans réponse. Cependant, si nous étions permis de tirer conclusion des résolutions prises par les nouveaux officiers, il est à prévoir que la prochaine saison sera un nouveau pas de succès par cette populaire association.

Le Zouzou de Saint-Hyacinthe

St-Hyacinthe, 21. — Le club de raquettes le Zouzou de St-Hyacinthe a procédé ces jours derniers à l'élection de ses officiers pour la saison 1911-1912. Le scrutin donna le résultat suivant :

Président : M. T. St-Cyr, réçu à secrétaire, A. Mongeau; trésorier, R. Chagnon, réçu; capitaine, J. H. Laumière, réçu; lieutenant, D. Bibau, réçu; Directeurs : M. G. Benoit, réçu; A. Vian, G. Gouin, E. Claude, H. Girouard, U. Auger.

Le club aura son banquet aux buttes le 25 novembre à son nouveau chalet.

P. S. Toute correspondance doit être adressée au secrétaire A. Mongeau, 20 Viger, St-Hyacinthe.

Excursion à prix réduit à New-York

La dernière excursion de l'année de Montréal à New-York, se fera par la route Grand-Trou Vermont-Central, le 29 novembre, permettant de revenir de New-York jusqu'au 10 décembre, le prix aller et retour est de \$12.50. Un train spécial circulerait avec wagons lits Pullman directs et wagons de première, partant de Montréal à 8,10 p.m. le 29 novembre, arrivant à New-York à 8,30 a.m. le 30 novembre.

Au retour des wagons-lits Pullman directs circuleront, partant de New-York à 5,02 p.m. les jours de semaine, à 4,00 p.m. les dimanches de la 10e à 10 décembre inclusivement, arrivant à Montréal à 7,25 a.m. le lendemain matin.

Prochaine saison de la raquette

L'ASSEMBLÉE D'HIER SOIR FAIT PRÉVOIR UN SUCCÈS IMMENSE POUR NOS RAQUETTEURS CET HIVER.

Une vingtaine de clubs de raquetteurs se sont réunis hier soir chez M. Blonard et Corbeil pour aviser à la méthode à suivre pour faire un succès de la saison qui s'ouvrira prochainement. Après avoir discuté les affaires de routine, on décida de demander au président Couillard, de l'Union Canadienne des Raquetteurs, de convoquer l'assemblée semi-annuelle pour le 2 décembre prochain à Montréal. On nomma ensuite un comité spécial composé de MM. A. Lamache, H. Pinet, Leclerc, Decoe, Piché et de tous les présidents des clubs locaux pour préparer l'organisation du grand succès et lui annuler dans la date sera fixée plus tard. Les demandes d'adhésion dans l'Union des clubs Inscrutable et Cercle Frontenac de l'Alliance Nationale furent favorablement accueillies et les membres du comité de l'Union Canadienne comptent prochainement deux excellentes acquisitions dans les clubs Joliette et Trois-Rivières. On a également discuté à la réunion d'hier soir de fixer le départ de la sortie générale dans l'est de la ville. Ce projet

Nouveau Graphophone COLUMBIA

Modèle "Lyric" SANS CORNET

Seulement \$30.00

Ce nouvel appareil est pourvu d'un moteur à double ressort et d'un

REPRODUCTEUR "GRAND CONCERT"

ce qui lui donne une reproduction sans égale.

FOISY FRERES,

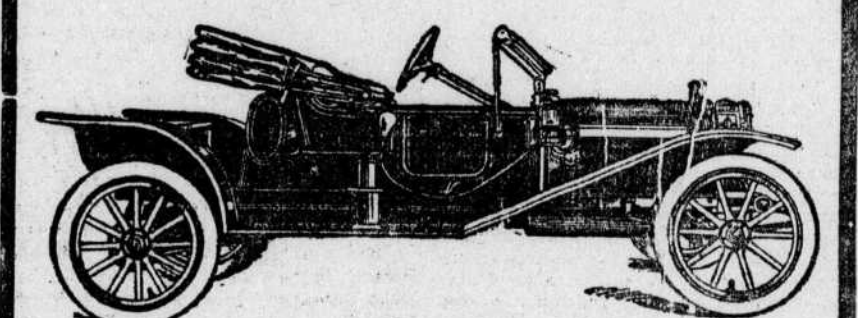
210 à 216 STE-CATHERINE EST,

DEPARTEMENT DE GROS ET DETAIL

Coin Sanguinet

Nous sommes les seuls, à Montréal, qui vendons la

Hupmobile



Voiture de Course, \$850. Voiture de Tourisme, \$1000.

La popularité de la Hupmobile est due à ses qualités recommandables : elle est plus rapide et coûte moins cher d'entretien que n'importe quelle autre voiture.

The Motor Import Company of Canada, Limited

Entrepot : EDIFICE DU FORUM,

rues Sainte-Catherine et Atwater.

His Majesty's Theatre

COMPAGNIE D'OPERA DE MONTREAL

TROISIEME SEMAINE DE LA SAISON

CE SOIR, — "CARMEN", Mmes De

reyn, LaPalme, Choiseul, Pawloska, MM.

co, Allan, Marti.

Jeu, 25 novembre, — "L'ARME", Mmes

Bowman, Courso, Rivière, Choiseul, Pawloska,

MM. Clément, Cargue, Walman, Stroch.

Vendredi 24 nov., — "TOSCA", Mmes Fra-

chini, MM. Colombini, Nicolotti, Panetton,

Allan, Marti, Cervi.

Samedi, 25 novembre, — "ROMEO ET JU-

LIETTE", Mmes Bowman, Pawloska, Ri-

vière, MM. Clément, Huberty, Cargue,

Stroch, Allan, Carmes.

Samedi après-midi, — Concert par l'Or-

chestre.

Vente Autorisée en Justice

Jeu, le sept de décembre prochain, 1911,

à midi, au notre étude, au No. 30 de la rue

St-Jacques, Montréal, SERA VENDU, sur le plan

au plus haut et dernier enchérisseur, l'im-

meuble ébénisterie, dépendant des suc-

cession de Monsieur Benjamin Lortie et de

